


**Note de présentation brève et synthétique
du compte administratif 2019**

Envoyé en préfecture le 23/06/2020
Reçu en préfecture le 23/06/2020
Affiché le 
ID : 081-218101707-20200619-D_0620_11PJ-AU

I – Le cadre général du compte administratif

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte administratif sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 19 juin 2020. La gestion annuelle obéit aux objectifs suivants :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Maintenir le niveau de fiscalité
- Stabiliser l'endettement et limiter le recours à l'emprunt
- Poursuivre les projets engagés
- Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département sur tous les projets éligibles.

Le compte administratif de la commune est établi en fonction de l'exécution du budget principal et du budget annexe (bâtiment artisanal et commercial – boulangerie).

II – Le compte administratif 2019

A – Le budget principal

Section de fonctionnement

Recettes :

Chapitre		CA 2019
013	Atténuation de charges	9 289.94
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	91 455.31
73	Impôts et taxes	370 687.83
74	Dotations et participations	415 874.86
75	Autres produits de gestion courante	49 252.28
76	Produits financiers	8.53
77	Produits exceptionnels	70 837.69
042	Opérations d'ordre	15 718.00
Total		1 023 124.44

+

Rappel excédent en section de fonctionnement 2018		
R002	Excédent de fonctionnement reporté	156 861.43

Les atténuations de charges (013) et les produits exceptionnels (77) comprennent essentiellement les remboursements des organismes de sécurité sociale et des assurances du fait des arrêts maladie ordinaire, maladie professionnelle... des agents communaux selon leur statut.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses sont constitués de la cantine et garderie, des droits d'entrée aux sites culturels, des droits de place, des locations diverses hors immeubles (camping inclus), des concessions du cimetière et redevances funéraires, ventes de la boutique touristique et enfin du remboursement de personnel mis à disposition pour des compétences transférées à l'intercommunalité (accueil tourisme, OM cité médiévale).

Le chapitre Impôts et taxes comprend le produit des 3 taxes locales, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et les droits de mutation sur les opérations à titre onéreux.

Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations et compensations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotations de Solidarité et de péréquation) mais également la participation des communes de Combefa et Trévien pour les enfants fréquentant le groupe scolaire de Monestiés, la participation de la 3CS à la médiathèque et au périscolaire. A compter de 2020, la 3CS ne versera plus de participation pour le périscolaire. S'ajoute cette année la subvention départementale reçue pour la programmation culturelle 2019.

Les autres produits de gestion courante sont composés des loyers perçus par la collectivité pour ses logements et locaux professionnels occupés et du remboursement par la 3CS de la cotisation à l'association « Les Plus Beaux Villages de France ».

A noter que toutes ces recettes sont dites réelles à savoir qu'elles auront un impact sur la trésorerie et donneront lieu à un encaissement effectif de fonds sur le compte de la commune.

A contrario, les recettes dites d'ordre n'ont pas d'impact sur la trésorerie de la commune car elles sont des écritures comptables qui permettent d'opérer des transferts entre sections ou à l'intérieur d'une section afin notamment de retracer des mouvements impactant l'actif de la commune (= son patrimoine).

Dépenses :

Chapitre		CA 2019
011	Charges à caractère général	281 135.02
012	Charges de personnel et frais assimilés	456 415.53
014	Atténuation de produits	29 035.16
65	Autres charges de gestion courante	103 167.20
66	Charges financières	20 220.46
042	Opérations de transfert entre sections	17 391.38
Total		907 364.75

Les charges à caractère général correspondent principalement aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, à l'entretien du patrimoine bâti et routier, des espaces publics...

Les charges de personnel regroupent toutes les dépenses de personnel : rémunérations et cotisations sociales (salariales et patronales).

Les atténuations de produits comprennent l'attribution de compensation versée à la 3CS pour couvrir une partie des charges transférées et non couvertes par les produits transférés et les dégrèvements fiscaux en faveur des jeunes agriculteurs.

Les autres charges de gestion courante concernent principalement les indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement aux associations et les participations aux syndicats intercommunaux (SIERC, SIVOM de Monestiés).

Les charges financières sont composées des intérêts de la dette et des frais bancaires liés aux emprunts contractés sur l'année.

Les opérations de transfert entre sections sont des écritures dites d'ordre qui permettent d'opérer des transferts entre sections ou à l'intérieur d'une section afin notamment de retracer des mouvements impactant l'actif de la commune (= son patrimoine).

Section d'investissement

Recettes :

Chapitre		CA 2019
13	Subventions d'investissement	62 396.70
16	Emprunts et dettes assimilées	170 680.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	355 750.36
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 391.38
041	Opérations patrimoniales	18 514.60
Total		624 733.04

Les subventions reçues proviennent de fonds d'Etat (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux et Amendes de Police), de la Région Occitanie et du Département du Tarn sur les programmes de mise en accessibilité de la médiathèque, de réfection de voiries, de restauration de la Fontaine du Griffoul, d'élaboration du PLU et d'aménagement du bourg.

L'emprunt contracté a financé les opérations de mise en accessibilité de bâtiments publics et une partie de la réfection de logements sociaux. S'ajoutent, à cet emprunt, les cautions versées par les nouveaux locataires de la collectivité.

Le chapitre 10 comprend le FCTVA (fonds de compensation de la TVA payée en N-1) pour un montant de 26 773.55 €, les taxes d'aménagement perçues (6 071.23 €) et enfin l'affectation de résultat d'une part de l'excédent de fonctionnement de 2018 pour 322 905.58 €.

Les opérations de transfert entre sections et patrimoniales sont des écritures dites d'ordre qui permettent d'opérer des transferts entre sections ou à l'intérieur d'une section afin notamment de retracer des mouvements impactant l'actif de la commune (= son patrimoine).

Dépenses :

Chapitre		CA 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	72 400.37
21	Immobilisations corporelles	76 199.69
23	Immobilisations en cours	309 322.50
26	Participations	300.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 718.00
041	Opérations patrimoniales	18 514.60
Total		492 455.16

+

Rappel solde d'exécution négatif en section d'investissement 2018		
D001	Solde d'exécution négatif reporté	130 934,60

Le chapitre 16 est constitué du remboursement du capital de la dette.

Les dépenses en immobilisations regroupent les opérations d'investissement. Cette année, ont été menés les programmes suivants :

- une acquisition immobilière,
- le remplacement de matériels et d'engin du service technique
- l'équipement mobilier de la médiathèque

- la réfection des sols de la salle des fêtes
- l'achèvement de la réfection des logements sociaux rue Jean Jaures
- la mise en accessibilité de la médiathèque
- l'achat d'un columbarium pour le cimetière Saint Hippolyte
- l'étude de l'aménagement du bourg
- la réfection de voiries
- l'équipement en lampes LED de points d'éclairage public.

La commune a pris des participations dans la coopérative Energies Citoyennes Carmausin Ségala.

Les opérations de transfert entre sections et patrimoniales sont des écritures dites d'ordre qui permettent d'opérer des transferts entre sections ou à l'intérieur d'une section afin notamment de retracer des mouvements impactant l'actif de la commune (= son patrimoine).

Etat de la dette :

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 779 332.58 € (soit 564.73 € par habitant).

A noter : cinq des dix emprunts en cours portent sur du locatif, générateur de recettes en fonctionnement.

Etat du personnel au 31 décembre 2019 :

La commune compte 11 agents titulaires dont 4 à temps non complet (TNC). Un recrutement était en cours à cette date pour un emploi d'agent technique à temps complet (TC) à pourvoir au 1/2/2020.

La répartition des effectifs budgétaires par service est la suivante :

- administratif 2 TC,
- technique 4 TC,
- école 4 TNC,
- tourisme/médiathèque 2 TC.

Pendant la saison touristique, deux emplois temporaires sont créés un à TC (accueil) et un à TNC (entretien).

A noter : le service technique compte 4 emplois mais au 31/12 un agent est toujours en arrêt pour maladie professionnelle et un 2nd est à temps partiel thérapeutique. A cette date, un CDD en renfort jusqu'au 31/3/2020.

Restes à réaliser au 31/12/2019 :

Les restes à réaliser sont les programmes engagés en recettes et dépenses à poursuivre sur l'année N+1 (soit en 2020).

En dépenses : 61 180 € (climatisation de salles, aménagement de bourg, PLU et réfection de logements)

En recettes : 4 705 € de soldes de subventions à recevoir.

B – Le budget annexe « Bâtiment artisanal est commercial »

Section de fonctionnement

Recettes :

Chapitre		CA 2019
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	9 600.00
042	Opérations d'ordre	15 297.33
Total		24 897.33

+

Rappel excédent en section de fonctionnement 2018		
R002	Excédent de fonctionnement reporté	14 521.36

Dépenses :

Chapitre		CA 2019
66	Charges financières (intérêts emprunt)	1 344.00
042	Opérations de transfert entre sections	20 971.31
Total		22 315.31

Section d'investissement

Recettes :

Chapitre		CA 2019
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 971.31
Total		20 971.31

+

Rappel solde d'exécution positif en section d'investissement 2018		
R001	Solde d'exécution positif reporté	25 897.97

Dépenses :

Chapitre		CA 2019
16	Emprunts et dettes assimilées (capital emprunt)	6 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 297.33
Total		21 297.33

Les opérations de transfert entre sections et patrimoniales sont des écritures dites d'ordre qui permettent d'opérer des transferts entre sections ou à l'intérieur d'une section afin notamment de retracer des mouvements impactant l'actif de la commune (= son patrimoine) et notamment l'amortissement.

Pas de restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2020.

Etat de la dette :

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 24 000.00 €.

Procédure d'amortissement linéaire sur 15 ans (délibération du 9 avril 2009).